



COMPTE - RENDU

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 19 décembre 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 9

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 7

Le 19 décembre deux mille seize à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 12 décembre 2016

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, LELONG Annabelle, VERITÉ Claire, BARBAUD Thierry, FRESNEDA Virginie, BOUQUET Christian, REGINAUD Benoît

Absents excusés : VERRET Pierre, André STROUPPE

Secrétaire de séance : LELONG Annabelle

Approbation du compte-rendu du 14 novembre 2016

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Assistance maîtrise d'œuvre lotissement « chemin des Vergers »
- 2- Convention avec le département pour les travaux d'aménagement d'un luminaire au droit d'un arrêt de bus
- 3- Numérotation des hameaux
- 4- Recensement 2017
- 5- Vote des tarifs 2017
- 6- Questions diverses

050 – ASSISTANCE MAÎTRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT « CHEMIN DES VERGERS »

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus des géomètres suite à la consultation de l'assistance maîtrise d'œuvre pour le lotissement « chemin des Vergers ».

Après avoir examiné chaque devis, le Conseil Municipal décide de retenir la société NEUILLY SAS pour un montant de 18 950.00 € HT soit 22 740.00 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement.

051 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN LUMINAIRE AU DROIT D'UN ARRÊT DE BUS

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une convention afférente aux travaux d'aménagement d'un luminaire installé à l'arrêt de bus « Les Laboureaux » le long de la RD 74 doit être signée avec le département afin de permettre à la Commune de JEU LES BOIS d'émarger au FCTVA.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

052 – NUMEROTATION DES HAMEAUX

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un numéro à chaque maison dans les hameaux de la commune qui ne sont pas numérotés. Il précise qu'un travail devra être fait en commission ainsi que des demandes de devis pour l'achat des numéros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à débiter le travail de numérotation et charge de demander les devis pour l'achat des numéros.

053 – RECENSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population doit être effectué sur le territoire de la commune du 19 Janvier 2017 au 18 février 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- désigne Madame CHENET Béatrice en qualité de coordonnateur communal
- charge le Maire de recruter un agent recenseur du 04 janvier 2017 date de la formation au 18 Février 2017 inclus.
- décide d'allouer la somme de 1 000,00 € brut à l'agent recenseur

054 - VOTE DES TARIFS 2017

Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité les tarifs 2017 :

Désignation	Tarifs votés pour 2016	Tarifs votés pour 2017	Date d'application de l'augmentation
<u>Salle des Fêtes</u>			Janvier 2017
Salle des fêtes habitants de JEU-LES-BOIS	145.00 €	148.50 €	
	72.50 €	74.50 €	
<u>Gite</u>			
Location par personne et par nuit - Draps compris	12.30 €	12.60 €	
<u>Concession cimetière</u>			Janvier 2017
50 ans	30.00 €	30.80 €	
30 ans	23.00 €	23.60 €	
15 ans	11.60 €	11.90 €	
Location caveau provisoire	20.30 € pour 7 jours maximum	20.80 € pour 7 jours maximum	Janvier 2017
Ouverture de fosse ou de caveau	43.00 €	44.00 €	Janvier 2017

QUESTIONS DIVERSES :

- Divers devis sont à demandés et seront étudiés à la prochaine séance :
 - *5 ralentisseurs ou coussins berlinois*
 - *Fenêtres et joints du restaurant*
- Le devis proposé par la société NEUILLY SAS pour la réalisation d'un plan de la commune est accepté pour un montant de 1 980.00 € TTC
- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 20 janvier à 19h00

- Le Conseil Municipal prend acte de la décision de Madame Corinne RABOUIN de ne plus faire partie du Conseil Municipal à compter du 15 novembre 2016.
- Un registre d'observations sera désormais mis à la disposition du personnel de service de l'école pour les incidents constatés dans la cour de récréation.

La secrétaire de séance,
Annabelle LELONG

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Membres du Conseil Municipal,